



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ

Travaux de protection de la ville de BOLLENE contre les crues centennales du Lez

Dossier d'enquête publique unique

Pièce n°3: Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Pièce 3.1	Demandeur
Pièce 3.2	Localisation des travaux
Pièce 3.3	Nomenclature de la loi sur l'eau
Pièce 3.4	Résumé non technique
Pièce 3.5	Définition du projet
	3.5.1 Etude hydrologique
	3.5.2 Etude hydraulique
	3.5.2 bis Diagnostic sur la capacité d'écrêtement naturel sur le Lez et l'Hérein en amont de Suze la Rousse
	3.5.3 Caractéristique des ouvrages
	3.5.4 Analyse coûts avantages
Pièce 3.6	Etude d'impact (cf pièce 4)
Pièce 3.7	Moyens de surveillance et d'entretien
Pièce 3.8	Etude de dangers
Pièce 3.9	Estimatif financier

Intervenants pour le compte du SMBVL Maitre d'ouvrage :



FINANCEURS :



Procédures menées parallèlement à la présente :

- Demande de dérogation à la protection des espèces
- Demande d'autorisation de défrichement

PIÈCE N°3.1 - DEMANDEUR

Le demandeur de la réalisation des travaux est :

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)

Espace Germain Aubert

17 D rue de Tourville

84600 VALREAS

Tél. : 04 90 35 60 55

infos@smbvl.net

www.smbvl.fr



Représenté en la personne de :

Monsieur le Président, **Anthony ZILIO**

Syndicat créé en 1997 (Arrêté préfectoral n° 1288 du 20 juin 1997)

Statuts en vigueur approuvés par arrêté inter-préfectoral du 25 février 2019

Territoire : Drôme (Région Auvergne-Rhône-Alpes) et Vaucluse (Région Provence Alpes Côte d'Azur); 5 communautés de communes ; 28 communes; bassin versant de 455 km² ; 320 km de linéaire de cours d'eau

Les 5 EPCI-FP membres du SMBVL :

- Communauté de communes Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP)
- Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- Communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)
- Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP)
- Communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP)

Communes de la Drôme: La Baume de Transit, Bouchet, Chamaret, Colonzelle, Grignan Montbrison-sur-Lez, Montjoux, Montségur-sur-Lauzon, Le Pègue, Roche-Saint-Secret-Béconne, Rochegude, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Suze-la-Rousse, Taulignan, Teyssières, Tulette, Vesc, Venterol, Vinsobres

Communes du Vaucluse: Bollène, Grillon, Lagarde-Paréol, Mondragon, Mornas, Richerenches, Valréas, Visan

Le SMBVL a pour principale mission d'assurer la protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation et de crue de la rivière Lez et de ses affluents et, en ce sens, plus généralement à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

- à assurer la gestion, l'entretien, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eaux non domaniaux constitués par la rivière Lez et l'ensemble de ses affluents, des milieux aquatiques, des milieux associés et du réseau hydrographique du bassin versant, conformément aux dispositions du code de l'environnement et du code rural ;
- à entreprendre les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement sur le bassin versant du Lez:
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau ;
 - la défense contre les inondations ;
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, pour le périmètre limité au bassin versant du Lez ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la prévention des inondations sur l'intégralité du territoire administratif.